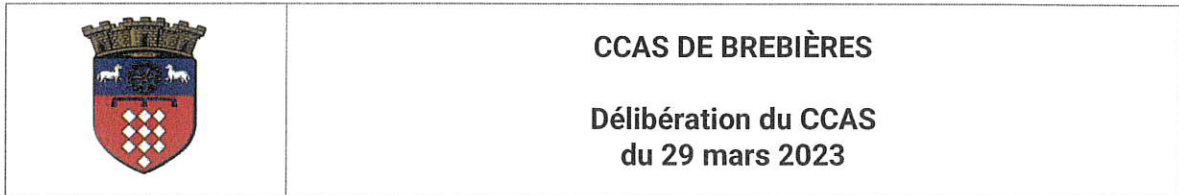


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d’Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 31 mars 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Centre Communal d’Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du vingt-trois mars deux mil vingt-trois.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, M. DEGELDER Mickaël, Mme LIENARD Eva, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile.

ABSENTES :

Mme MARTEAU Marina donne pouvoir à Mme BELVERGE Maria
Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine donne pouvoir à M. MOREAU Jean-Pierre

MME MOLARD Caroline, absente
Mme DUQUENNE Thérèse, absente excusée

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TRIPLET Corentin

Membres en exercice : 15 **Présents** : 11
Quorum : 8 **Votants** : 13

FINANCES

1 – DELIBERATION RELATIVE A LA TENUE DU DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE PRESENTE PAR LE PRESIDENT

VU l’article 11 de la loi d’orientation n° 92-215 du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 modifié,

VU la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d’orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l’assemblée,

VU le règlement intérieur du conseil d’administration et notamment son article 10 relatif au débat d’orientation budgétaire,

Le Président informe les administrateurs que les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB). Il doit donner lieu au sein du conseil d’administration à un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d’actions et donc de moyens financiers.

Le rapport d’orientation budgétaire ayant été remis avec la convocation, le conseil d’administration a pu prendre connaissance de celui-ci.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d’orientation budgétaire de Monsieur Lionel DAVID, Président du CCAS,

⇒ Après débat :

⇒ **Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Monsieur le Président par une délibération spécifique pour l'exercice 2023.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Président.

Corentin TRIPLET,
Secrétaire de séance.



Publiée le 27/06/2023
Affichée le 27/06/2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230329-DCCAS202301-DE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Centre Communal d'Action Sociale DE BREBIÈRES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Centre Communal d'Action Sociale



Présenté à la séance du conseil d'administration
du 29 mars 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230329-DCCAS202301-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	5
1- L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2018-2022.....	6
2- SITUATION BUDGÉTAIRE.....	7
2-1 Recettes de fonctionnement :.....	7
2-2 Dépenses de fonctionnement :.....	7
2-3 Section d'investissement :.....	7
3- ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023.....	8

PRÉAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, à compétences spécialisées, exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget.

Le CCAS dispose d'un budget principal uniquement.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que pour les établissements publics des communes de 3500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La fonction du ROB est de permettre au Conseil d'administration d'être informé du contexte national dans lequel s'inscrit le budget, de l'évolution de la situation financière de l'établissement et de proposer les grandes orientations financières qui seront suivies dans l'année à venir.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations de la population brebiéroise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la loi de finances. Pour ce qui concerne le CCAS de Brebières, les impacts financiers de cette loi sont inexistant dans la mesure où le CCAS ne perçoit aucune dotation et il y a peu d'investissements.

Organisation administrative du CCAS : Pas de personnel recruté pour l'exercice des missions du CCAS. Deux secrétaires assurent les parties administratives et financières.

Les actions du CCAS : Le service « Action Sociale » de la commune et le CCAS sont confondus dans leurs actions, notamment en ce qui concerne les personnes âgées, handicapées et les bénéficiaires des minimas sociaux, telles que :

- Actions menées par Monsieur DELEBARRE, Vice-président du CCAS en collaboration avec Madame VULLO pour le suivi des demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de Prestations de Compensation du Handicap (PCH), et d'autres,
- Le suivi des personnes isolées et vulnérables, âgées de 60 ans et plus, dans le cadre du plan canicule / grand froid / crise sanitaire par Mesdames MARTEAU et MOLARD,
- Les aides alimentaires octroyées aux personnes dans le besoin,
- Les secours exceptionnels.

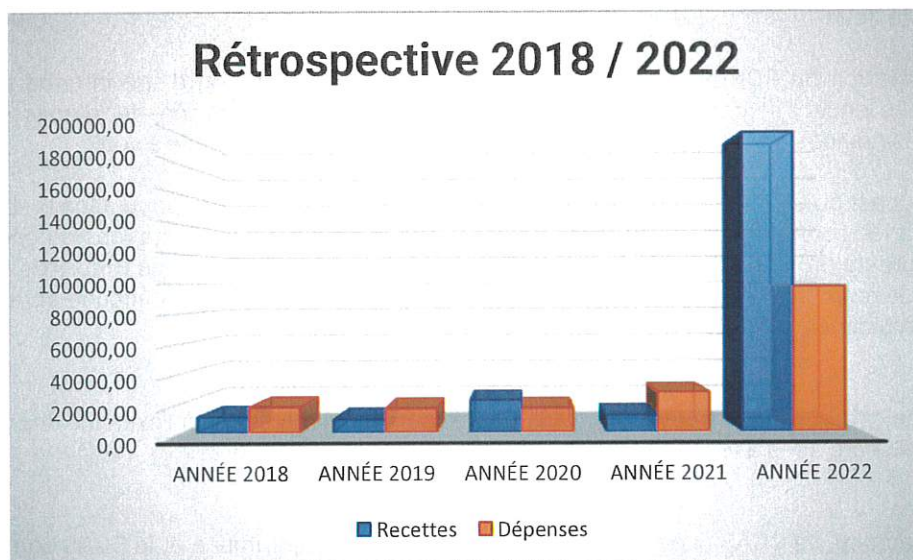
1- L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2018-2022

- Rétrospective 2018 / 2022 :

Sans reprise des résultats sur exercices précédents

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022*
Recettes	10 380,96 €	8 402,27 €	21 220,05 €	11 008,41 €	201 265,45 €
Dépenses	16 879,53 €	15 743,58 €	15 841,84 €	26 286,54 €	96 974,53 €
	37 374,96 €	30 033,65 €	34 861,86 €	19 583,73 €	104 290,92 €

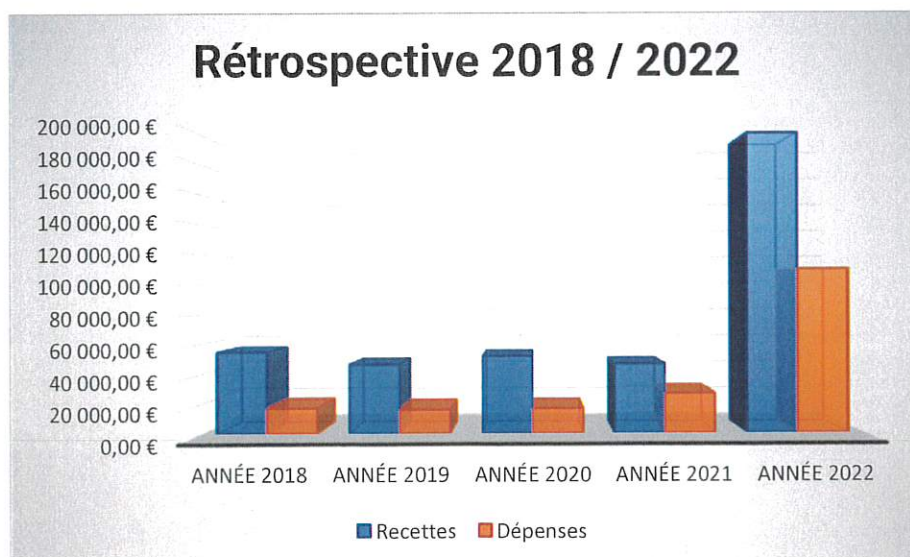
*provisoire



Avec reprise des résultats sur exercices précédents

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022*
Recettes	54 254,59 €	45 777,23 €	51 253,70 €	45 870,27 €	233 059,52 €
Dépenses	16 879,53 €	15 743,58 €	16 391,84 €	26 286,54 €	109 184,87 €
	37 374,96 €	30 033,65 €	34 861,86 €	19 583,73 €	123 874,65 €

*provisoire



- **Dépenses d'investissement :**

Année 2018 : 0 €

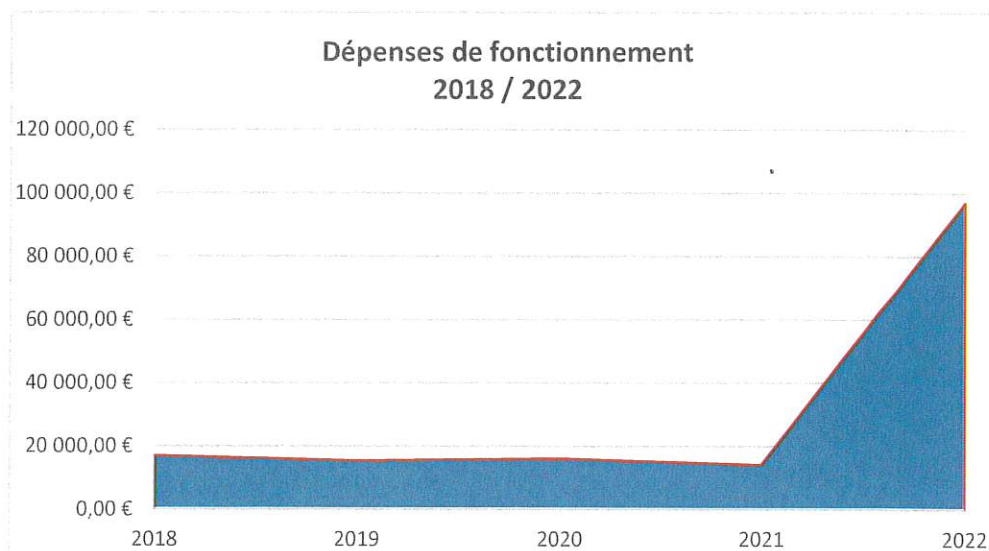
Année 2019 : 550 €

Année 2020 : 0 €

Année 2021 : 12 210,34 € (travaux bâtiment CCAS – Résidence Siquidgar)

Année 2022 : 0 €

- **Dépenses de fonctionnement :**



➤ Charges de personnel : 0 € Aucun agent recruté.

- **Résultats 2022 :**

Nous avons terminé l'année 2022 avec un :

➤ Excédent de fonctionnement : + 29 410.31 €

➤ Excédent d'investissement : + 82 254.00 €

2- SITUATION BUDGÉTAIRE

2-1 Recettes de fonctionnement :

- Chap 75 : revenus des immeubles (antennes, baux ruraux)
- Chap 70 : ventes de produits fabriqués (concessions (1/3), droits de chasse, dons)
- Chap 74 : dotations (subvention communale)

2-2 Dépenses de fonctionnement :

- Chap 011 : Charges à caractère général (fournitures, petites réparations, indemnités secrétaires, taxes foncières, documentation)
- Chap 65 : autres charges de gestion courante (aides alimentaires, secours, subvention à deux associations caritatives)

2-3 Section d'investissement :

- Recettes : Pas de recette d'investissement sauf à faire un virement de la section de fonctionnement.
- Dépenses : Travaux bâtiments public

3- ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Prévisions :

- **Résidence Siquidgar** : trois occupants : les Restaurants du Cœur, la croix rouge et le réveil musical (à l'étage). Le CCAS n'encaisse plus de loyer suite au déménagement de l'AST.

- 1.** Travaux de réduction des coûts énergétiques :
 - Remplacement du système de chauffage => Etude pour l'installation d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière au gaz (basse consommation) et remplacement des chauffages.
 - Fin des travaux PMR pour conformité.

- 2.** Utilisation des locaux :
 - Dépenses de fonctionnement :
 - Payées par la commune : nettoyage des locaux, consommations d'électricité, internet, assurance,
 - Payées par le CCAS : consommations d'eau, taxe foncière

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230329-DCCAS202301-DE